

Extrait du Riposte Laïque

<http://www.ripostelaique.com>

Interview d'Yves-Henri Saulnier, secrétaire général de la Fédération EIL (Efficacité, Indépendance, Laïcité)

- Numéro 47 - ECOLE PUBLIQUE ECOLE LAIQUE -
Date de mise en ligne : mardi 24 juin 2008

Riposte Laïque

Riposte Laïque : Tu es le secrétaire général de la Fédération EIL (Efficacité, Indépendance, Laïcité). Peux-tu, pour nos lecteurs, expliquer l'histoire de cette jeune fédération, pourquoi vous avez quitté la FSU, quelle est votre spécificité, et quels sont les syndicats qui adhèrent chez vous ?

Yves-Henri Saulnier : L'histoire de la fédération EIL ne se comprend que si l'on étudie celle du SNETAA. A l'issue de la guerre, la CGT traversée par des sensibilités mises en rupture entre elles en raison de leur alignement politique connut une scission qui a donné naissance à FO et à la FEN. Les syndicats de l'Education Nationale, refusant de prendre parti dans un débat politique, se sont rassemblés dans la FEN, en ayant pour but de maintenir l'unité du syndicalisme quels que soient les choix politiques personnels de leurs adhérents.

Cette volonté s'est matérialisée en son sein par des lignes de pensées syndicales distinctes, appelées « tendances ». Cette expérience historique d'un syndicalisme rassemblé a vécu ses dernières heures lorsque dans les années 90 la direction de la FEN a renoué avec une politisation de ses choix syndicaux. Le parti socialiste souhaitait disposer d'une centrale syndicale et a fait pression sur la FEN et sur la CFDT en espérant les amener à une fusion. Cette dernière n'a pas eu lieu, mais la FEN a connu une scission qui l'a menée à sa disparition et à son remplacement par une union, l'UNSA, qui se veut confédération et dans laquelle les enseignants ne sont qu'une composante.

L'UNSA se place aujourd'hui sur le même terrain que la CGT, CFDT, FO, et la CFTC dans l'éducation : celui de l'affiliation idéologique, et du projet politique de transformation sociale.

Le SNETAA a choisi en 1992, lors de l'explosion de la FEN de la quitter et de fonder la FSU avec le SNES, le SNESUP, le SNETAP et l'embryon du SNUIPP. La FSU en 1992 voulait relancer la conception syndicale de la FEN de 1945. Le SNETAA y animait une « tendance » forte qui défendait l'idée d'indépendance syndicale et de laïcité : « Autrement ». Celle-ci avait fait le choix de l'efficacité syndicale au service d'un syndicalisme d'adhérents, porteur de leurs revendications.

La FSU a rapidement oublié les principes fondateurs qui l'animaient en 1992. Méprisant les mandats de chacun de ses syndicats, elle a cessé de soutenir le SNETAA dans sa lutte pour la défense de l'enseignement professionnel initial public face aux attaques des politiques et de l'apprentissage patronal. Le 5 décembre 2001 elle a fait exclure par voie de justice le SNETAA, qui refusait de se soumettre et continuait ce combat laïque, et à travers lui la quasi-totalité d'« Autrement ».

Par respect de ses adhérents, le SNETAA les a consultés par vote à bulletin secret, sur leur devenir, parce que les grandes décisions qui engagent l'avenir de l'organisation ne se prennent pas au niveau des appareils, mais doivent recueillir l'avis de tous les adhérents. Ce sont ces derniers qui ont décidé à près de 80% de se prendre en charge eux-mêmes en créant une fédération. Des instituteurs, des enseignants du premier et du second degré, des personnels TOS et administratifs & militants d'autres syndicats (ou non syndiqués), se reconnaissant dans les valeurs défendues par le SNETAA et Autrement, se sont joints à cette nouvelle fédération.

C'est ainsi qu'est née en 2001 la fédération EIL pour poursuivre le combat pour l'efficacité, l'indépendance et la laïcité.

Adhèrent actuellement à la fédération :

SNETAA pour les Professeurs de Lycée Professionnel, les certifiés, les agrégés

SNETAA-CPE pour les CPE

DIRECTION pour les Personnels de direction

SNATOS pour les personnels TOS, qu'ils dépendent de la fonction publique d'Etat ou de la Fonction publique territoriale

SNEPAG pour les personnels administratifs et de gestion

SNETAA-IPE pour les instituteurs et les professeurs des écoles

SNPFCDN pour les personnels civils de la défense nationale

SNETAA-MI-SE pour les MI-SE, les aides éducateurs et les adjoints d'éducation

SNO pour les personnels conseillers d'orientation psychologues scolaires

SNETAA-INJSA pour les personnels des instituts des jeunes sourds et aveugles

Riposte Laïque : Quel est ton regard, aujourd'hui, sur le paysage syndical de l'Education nationale ? Que réponds-tu à ceux qui accusent les principaux syndicats enseignants d'avoir une lourde responsabilité dans la grave crise de l'école publique ?

Yves-Henri Saulnier : Pour EIL, il n'y a pas d'un côté le syndicalisme enseignant, et de l'autre le syndicalisme ouvrier. Le mouvement syndical enseignant forme un tout avec le syndicalisme français, certes avec ses spécificités, comme « chaque métier » a les siennes. La fédération EIL regrette la forte division de l'ensemble du syndicalisme.

C'est pourquoi, la fédération EIL tient à dire sa volonté de réaliser une unité organique de tous les travailleurs dans une seule organisation syndicale qui reconnaîtrait l'existence de courants de pensée du monde ouvrier et qui se prononcerait clairement pour l'indépendance du syndicat par rapport aux idéologies, aux croyances religieuses, politiques, philosophiques, pour la laïcité de l'école et de l'Etat.

Pour la fédération EIL, l'unité d'action n'est pas une fin en soi, mais un moyen conjoncturel. La fédération recherche des alliances conjoncturelles avec les autres organisations dans la mesure où celles-ci sont prêtes à construire unitairement des actions pour défendre les intérêts matériels et moraux des personnels concernés, tant au plan local, que régional ou national, et non pas dans le cadre d'actions dont l'origine se trouve à l'extérieur du monde des salariés.

Malheureusement, force est de constater aujourd'hui que les grandes centrales se placent plus dans des stratégies d'appareil. Ces dernières ont été exacerbées au cours de ces derniers mois dans le cadre d'affrontements entre centrales qui désirent faire disparaître les « petites » organisations. Les positions concernant le dialogue social et la représentativité, concrétisées par la « position commune » dans le privé et par « l'accord de Bercy » dans la fonction publique, le montrent : les stratégies de la CGT, la CFDT, l'UNSA, la FSU sont loin des préoccupations des salariés. Le piège gouvernemental a bien fonctionné, et les organisations syndicales se sont impuissantes aux mois de mai et de juin 2008.

Pourtant, le projet de loi sur la mobilité des fonctionnaires visant à casser leurs statuts et à démanteler les services publics, justifiait une action unitaire, forte, de l'ensemble des organisations syndicales. Le « rendez-vous 2008 » sur les retraites qui se traduit dans les faits par une régression sociale et la paupérisation des retraités nécessite également une réaction unitaire, forte, de l'ensemble des organisations syndicales. La perte de pouvoir d'achat persistante des salariés mérite aussi une réponse unitaire forte. Les réactions de désapprobation de ces accords de la part de syndicats, au sein de fédérations (ou d'unions) sont significatives : la recomposition ne peut se faire sans concertation et accord au sein même des organisations et donc sans l'accord des adhérents.

Pour la fédération EIL, la crise de l'école, n'est que le reflet de la crise de la société, et des impossibilités des politiques à répondre aux demandes des citoyens. La société s'est transformée et les jeunes confiés à l'école ont évolué eux aussi. Mais tout se passe comme si le système d'enseignement lui, n'avait pas évolué. On est resté à un enseignement s'adressant à une élite, alors que la massification a eu comme conséquence de maintenir au sein du système scolaire des élèves qui, autrefois l'auraient quitté. Tout se passe aussi comme si les méthodes d'enseignement continuaient à s'adresser à une classe sociale dite favorisée.

Il ne faut pas s'étonner, en conséquence, si des jeunes refusent le moule du collège unique, et sont alors aigris du peu de considération qu'ont les adultes à leur égard. L'apprentissage junior a été la réponse du gouvernement aux problèmes posés par la violence des jeunes des banlieues. Il ne leur a été offert qu'un seul type de formation : le collège unique et l'exclusion du système scolaire parce qu'ils ne se pliaient pas au moule unique !

Leur violence, certes condamnable, est l'expression d'une « déshérence sociale », d'une révolte de jeunes, victimes de l'exclusion, d'un déficit de citoyenneté, et de l'enfermement communautariste. Elle traduit aussi un sentiment d'abandon par les pouvoirs publics d'une partie de la population, souvent la moins favorisée.

C'est pourtant bien d'instruction civique, de formation humaine, de préparation à la vie, dont ces jeunes ont le plus besoin. L'enseignement professionnel à temps plein, où les jeunes sont encadrés, pris en charge par des adultes pratiquant une pédagogie de la réussite est une des réponses à leur appel au secours.

Les affrontements des jeunes ont en partie pour origine le désir de pouvoir s'intégrer au sein de la société et le refus des politiques et des organisations syndicales de reconnaître et de corriger l'échec du système du collège unique mis en œuvre par le ministre Haby.

Riposte Laïque : Vous avez des forces importantes dans l'enseignement professionnel, avec le Snetaa. Le travail manuel a été trop souvent méprisé, en France, depuis une trentaine d'années. On nous dit que 150.000 jeunes sortent sans diplôme tous les ans, et pourtant, des propositions de travail ne sont pas satisfaites, en France. Quelle est ton explication, et surtout tes solutions, au-delà du fait, bien sûr, qu'il faut se battre pour que ces emplois non pourvus soient mieux payés ?

Yves-Henri Saulnier : Dans une société qui évolue en permanence, il faut tenir compte des améliorations des connaissances nécessaires à l'exercice des métiers et de l'évolution des techniques, et donc mettre en œuvre une école tout au long de la vie qui s'adresse notamment aux jeunes qui nous quittent après (ou avant) l'obtention d'un premier diplôme professionnel leur permettant effectivement d'exercer un métier.

Aux 150 000 jeunes qui quittent annuellement le système scolaire sans diplôme, il faut ajouter ceux qui, dans l'enseignement supérieur quittent l'université en cours de cursus et aussi ceux qui, diplômés dans des spécialités pointues, ne trouvent pas de travail parce qu'il n'y en a pas. Près de 200 000 jeunes sont livrés à la rue tous les ans.

L'école jusqu'à quatorze ans, que les jeunes quittaient avec le certificat d'études primaire en poche a fait place au

collège dans la deuxième partie du XXe siècle. Cette tentative de démocratisation de l'école et d'élévation du niveau de qualification n'a atteint que partiellement les objectifs qui lui avaient été fixés. Elle a connu des succès incontestables : par exemple l'augmentation du nombre de bacheliers (qui a doublé entre 1985 et 1995) ou l'augmentation du nombre de jeunes qui obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur. A chaque fois ces succès correspondent à un développement de l'enseignement professionnel : BEP, puis baccalauréat professionnel, d'une part, BTS et DUT d'autre part. Aujourd'hui, au début du XXIe siècle, l'école doit non seulement apprendre à lire, écrire, ou compter, augmenter les connaissances que les jeunes doivent posséder avant de la quitter, mais aussi préparer à un métier.

Pour la fédération, il ne peut y avoir d'intégration réussie au sein de la société que par l'intégration professionnelle, économique et sociale en utilisant le formidable ascenseur social que doit être l'école de la République, garante de l'égalité des chances. Aussi l'école de la République se doit-elle d'offrir diverses voies de formation d'égale dignité pour que chacun aille au maximum de ses possibilités, et puisse s'intégrer socialement, qu'il soit homme ou femme, issu d'un milieu défavorisé ou favorisé, blanc ou de couleur, croyant ou incroyant.

Quelles que soient les voies de formation qu'il emprunte, le jeune doit apprendre à se libérer de tout ce qui aliène ou pervertit la pensée, notamment les croyances ataviques, les préjugés, les idées préconçues, les dogmes, les idéologies opprimantes, les pressions d'ordre culturel, économique, social, politique ou religieux. Cette éducation à la citoyenneté doit apprendre au jeune, parvenu à l'âge adulte, pourquoi il faut lutter contre les discriminations raciales, sociales, sexistes & y compris dans le vécu quotidien du monde du travail.

Nous pensons que les jeunes doivent pouvoir s'approprier un minimum de connaissances, qu'on l'appelle « socle commun » ou autrement, mais pour EIL il ne suffit pas de faire passer les jeunes dans un moule unique, collège comme lycée. Proposer des voies diversifiées, d'égale dignité doit leur permettre, par exemple par une pédagogie différenciée, par du soutien, de ne plus se trouver en rupture sociale et scolaire. Ce pourrait être, par exemple, un « collège » correspondant à une période de la vie (de 11 à 15 ou 16 ans) pendant laquelle, le jeune peut aller au maximum de ses possibilités avec un enseignement différencié, qui tient compte de ses aptitudes, de ses possibilités, de ses spécificités & dans des établissements formant par des voies différentes mais d'égale dignité, permettant une véritable « remédiation » pour certains et disposant de passerelles à double sens bien sûr, et débouchant sur des lycées d'égale dignité. Ce pourraient être ensuite des lycées d'enseignement général, d'enseignement professionnel & La fédération EIL rejette la hiérarchisation prônée par certains entre un savoir qui serait de qualité parce qu'enseigné en lycée d'enseignement général et un enseignement au rabais, véritable « sous savoir » dispensé par l'enseignement professionnel.

Riposte Laïque : Etes-vous opposés à l'ensemble des projets de réforme de Xavier Darcos, et du gouvernement, sur l'Education nationale ?

Yves-Henri Saulnier : La fédération EIL n'a pas le pouvoir de choisir le ministre de l'Education Nationale. Aucune autre organisation syndicale non plus, d'ailleurs. Le ministre est membre d'un gouvernement choisi par un président de la République élu par les citoyens de ce pays, sur des bases politiques, et non le représentant de tel ou tel lobby syndical.

La fédération a pour but de défendre les intérêts matériels et moraux des personnels qui lui font confiance, au sein de la profession. Même si la fédération EIL a une vision de l'école, elle n'a pas de projet sociétal et n'a pas pour but de porter un projet de société. Ce n'est pas son rôle, pas plus que d'appeler à voter pour tel ou tel candidat lors des élections.

Par contre, le rôle du syndicalisme, c'est de veiller, comme nous l'avons toujours fait, à ce que la laïcité, la liberté de conscience, la liberté d'expression, les droits syndicaux, le droit de grève & ne connaissent aucune atteinte, quels

que soient les gouvernants.. C est notre combat permanent.

L action syndicale, pour la fédération EIL, c est de défendre les intérêts de nos adhérents et c est de construire le plus efficacement possible les ripostes nécessaires face aux remises en cause de nos métiers, de nos statuts, de nos conditions de travail, du service public. Par exemple la RGPP remet en cause le service public, le statut des fonctionnaires, leurs garanties, leur indépendance. C est le démantèlement de la Fonction Publique avec pour perspective la privatisation d une grande part des services, et la mise en place de l arbitraire, du favoritisme, de la flexibilité au détriment de la qualité des services publics. Une action unitaire forte doit être construite par l ensemble des organisations syndicales dès la rentrée.

Par contre, la Fédération rappelle que le syndicalisme doit être autant force de contestation que force de proposition, et ne doit pas confondre force de proposition avec co-gestion. Aussi lorsque les projets ministériels peuvent permettre des avancées correspondant à nos mandats, alors il nous appartient de négocier sur la base de ces derniers, dans l intérêt des jeunes qui nous sont confiés, et dans l intérêt de nos mandants.

C est pourquoi nous ne sommes pas opposés par principe à l ensemble des projets de réforme d un ministre, que ce soit Darcos, ou un autre. Nous analysons les projets, et oeuvrons pour que puissent avancer nos revendications. C est ainsi par exemple que dernièrement le SNETAA a fait modifier le projet ministériel de bac pro 3 ans prévu en novembre 2007. Les directives envoyées aux recteurs avaient pour but de réduire la formation professionnelle initiale à temps plein au sein du service public laïque d éducation. Par ses interventions au cours de négociations qui ont duré près de 6 mois, en s appuyant sur ses revendications, le SNETAA a fait évoluer ce projet. C est maintenant devenu un accord engageant le ministère à développer la formation professionnelle.

Les jeunes qui éprouvent des difficultés pour suivre ce cursus pourront l effectuer en quatre ans. Des CAP seront ouverts dans la même spécialité que le bac pro sur le même bassin de formation. Les lycées professionnels seront valorisés grâce à l ouverture de BTS en leur sein. Les personnels se voient reconnaître la possibilité d enseigner non seulement au niveau des BTS, mais dans l enseignement supérieur et dans les centres de formation des maîtres. Des indemnités seront créées pour tenir compte des spécificités des PLP. Dans le même temps nous disions au ministre notre opposition à sa politique de suppression de postes.

Il nous faut également tenir compte du fait que la France doit tenir compte des directives européennes notamment celles d amener 50 % d une classe d âge au niveau bac plus trois et de réduire le nombre de jeunes qui quittent l école sans qualification.

Riposte Laïque : Le Medef cherche-t-il à pénétrer l'école professionnelle, voire à influencer le type d'enseignement qui y est dispensé ? Quelle est ta vision, entre les besoins de l'économie, et la nécessaire formation professionnelle dispensée à un jeune ? Pour toi, à quel âge un salarié peut-il aujourd'hui, débiter sur le marché du travail ?

Yves-Henri Saulnier : C est souvent grâce à la formation professionnelle enseignée en lycée professionnel que les jeunes issus de milieux défavorisés peuvent bénéficier d une intégration professionnelle, sociale et économique. Encore faut-il que l Etat ne détruise pas cet outil de formation qui est au service des jeunes mais qui sert aussi les intérêts du pays. C est bien grâce aux jeunes formés, d abord au CAP et au BEP, puis au baccalauréat professionnel en Lycée Professionnel que le nombre de jeunes accédant au premier diplôme de l université s est accru, et non grâce à son concurrent l apprentissage.

Les buts de ce dernier ne sont pas les mêmes. Qui pourrait avec sérieux parler d apprentissage émancipateur lorsque plus d un tiers des apprentis arrêtent leur formation dans les 3 premiers mois et se retrouvent dès lors à la

rue ?

On comprend facilement l'opposition de la fédération EIL à la décision de relance de l'apprentissage junior, apprentissage que nous condamnons de la même façon que nous condamnons l'apprentissage en formation initiale.

Ils sont aujourd'hui nombreux ceux qui veulent réduire, voire supprimer, d'abord l'enseignement professionnel et ensuite l'école publique. Les exemples foisonnent : c'est la réduction de la modification des règles de répartition de l'impôt que constitue la taxe d'apprentissage (130 € par élève de lycée professionnel contre 1300 € pour un apprenti ne suffisait pas) ; c'est la décision de donner aux enseignants du privé la même retraite qu'à ceux du public sans qu'il y ait eu obligation de rattrapage des cotisations ; ce sont les suppressions des formations de CAP, BEP, Bac Pro à temps plein dans les académies et leur remplacement immédiat par les mêmes formations en apprentissage &

La décentralisation fait obligation aux régions d'assumer la formation en apprentissage et de développer la carte des formations. La fédération maintient que le service public doit offrir aux jeunes l'égalité d'accès aux formations et une véritable égalité des chances, en proposant à proximité de leur lieu de vie des formations leur permettant d'aller au maximum de leurs possibilités, même si leur vœu ne correspond pas aux spécialités offertes dans leur bassin de formation. Ces offres de formation doivent être reconnues nationalement et déboucher sur des diplômes reconnus par toutes les entreprises et donc attribués par le service public d'éducation. Leur maillage doit être assez dense pour offrir à tous des formations de proximité dans tous les domaines y compris lorsque les emplois sont hors de sa région. C'est le principe républicain d'égalité entre tous les citoyens.

L'école ne peut rester indifférente au monde des entreprises : tout comme les entreprises ont besoin de travailleurs qualifiés, les formations professionnelles ont besoin des entreprises pour que les jeunes puissent mettre en application leur formation. La définition des programmes doit relever uniquement des Commissions paritaires Consultatives pour les formations professionnelles. Dans le cadre des stages en entreprise, il appartient à l'école de vérifier que le stage -quel que soit le niveau, CAP, BEP, Bac Pro, bac techno, BTS, IUT &- correspond bien à ce qui est pédagogiquement et initialement prévu, et qu'en aucun cas les jeunes ne remplacent des salariés.

Ce sont bien des séquences éducatives, des périodes de formation en entreprise dont il s'agit, sous maîtrise de l'Education Nationale et de l'équipe pédagogique (il existe une convention de stage). Et ces formations n'ont rien à voir avec l'apprentissage qui consiste en une alternance juxtaposée, où l'entreprise ignore le travail du CFA. Surtout, l'école publique et laïque ne fait aucun tri sexiste ou ethnique comme c'est le triste cas en CFA, ou dans les entreprises qui refusent « certain(e)s » apprentis.

Nous refusons l'introduction dans les établissements de références commerciales (rentabilité, management, sponsoring, transfert de technologie, sous-traitance). Nous restons déterminés sur nos valeurs fondamentales : ni patronage, ni patronat. La formation et la qualification relèvent uniquement de l'Etat. Et son financement aussi : « à fonds publics écoles publiques, à fonds privés écoles privées ».

Plus que l'âge, actuellement 16 ans d'après la loi, pour la fédération EIL, il ne peut y avoir de sortie du système scolaire sans diplôme de qualification reconnu, y compris pour les jeunes d'AS (SEGPA, EREA).

Riposte Laïque : Le rapport Obin a signalé la montée de l'intégrisme religieux, principalement islamiste, dans les écoles. Etes-vous confrontés à cela dans les établissements ? Considères-tu que la loi du 15 mars 2004 est suffisante, et, sinon, que préconises-tu pour la renforcer ?

Yves-Henri Saulnier : L'apparition de mouvements islamistes extrémistes, fondamentalistes modifie le paysage religieux. Ces mouvements rejettent la tolérance, le pluralisme, la démocratie et la liberté de conscience individuelle,

et tentent de retourner à leur profit, les valeurs historiques de la laïcité. Ils rejoignent ceux des autres religions pour tenter d'imposer l'exclusion des autres communautés - porte ouverte à la xénophobie et au racisme- et au rejet des principes fondamentaux de l'école publique. Derrière la volonté de multiculturalisme et l'existence de communautés religieuses dans l'Ecole se prépare la division de la société de demain en blocs communautaires vivant en opposition, voire en confrontation.

On ne peut accepter que soient invoqués le droit à la différence, la règle constitutionnelle du respect de toutes les croyances, pour faire admettre dans les établissements scolaires des pratiques de prosélytisme religieux contraires aux principes de laïcité. Les enseignants se sentent, sur cette question désarmés, abandonnés par une partie des élus de la nation (qui devraient pourtant tous être les garants des valeurs de la République et de son Ecole). De nombreuses voix se sont élevées pour que l'Etat renonce aux tentatives de compromis, qui pourraient aboutir, par petites touches insidieuses, à remettre en cause ce qui nous permet de vivre ensemble.

Avant la création de la fédération EIL, le SNETAA avait lancé une pétition, en janvier 1997 demandant au gouvernement une loi réaffirmant la valeur de la laïcité, l'exigence de protection des jeunes dans le système éducatif et interdisant dans l'école toute forme de prosélytisme en faveur d'une idéologie, d'une religion, d'une appartenance politique ou philosophique. Face à ces problèmes posés aujourd'hui par l'intégrisme musulman, la tentation de légiférer ressurgit dans le débat, mais pour quel contenu ?

La laïcité est inscrite dans la Constitution, et la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905 garantit la liberté de conscience de chacun. Cependant certains groupes minoritaires souhaitent faciliter leurs pratiques religieuses, en modifiant « techniquement » cette loi. Si la majorité des catholiques n'en voit pas la nécessité, certains membres de la hiérarchie catholique ambitionnent de faire reculer l'école publique, en englobant une modification de la loi Falloux dans une nouvelle rédaction de la loi de 1905. Si les laïques que nous sommes, à EIL, ne confondent pas laïcité et anti-religion, laïcité et anticléricalisme, nous sommes hostiles aux dimensions religieuses libérales des lois qui tendent à subordonner la culture, la formation et les activités aux intérêts financiers, et qui projettent également une mise sous tutelle de la formation professionnelle publique. Si en était besoin, la mise en œuvre des lois anti-laïques de financement par l'état des écoles catholiques techniques, les accords Lang-Cloupet, certaines propositions dans la loi de décentralisation, incitent à la vigilance.

La laïcité, réel facteur de lutte contre la violence dans nos écoles, contribue fortement à faire régner la sérénité favorable à l'éducation des élèves, à la formation de leur esprit critique et à leur acquisition des valeurs citoyennes. Tout affaiblissement de la laïcité ne peut qu'engendrer des privilèges, et des asservissements. Au sein de l'Ecole publique, havre de paix grâce à l'apprentissage par les jeunes du respect de l'autre, de la liberté de conscience, de la tolérance mutuelle, c'est l'unité de la Nation qui est confortée par la formation pour demain, des Hommes et des Femmes libres et qui seront maîtres de leur destin.

La fédération EIL rappelle son attachement indéfectible aux principes universels de la laïcité de la République et à la loi de 1905 qui ne saurait être « toillettée » ou « modernisée » ou « aménagée techniquement », et s'inquiète de l'apologie officielle faite par le chef de l'Etat d'une intrusion du fait religieux dans la Laïcité. La fédération EIL considère que cette attitude contraire aux principes républicains de liberté, d'égalité, de fraternité constitue un danger pour les valeurs de la République. La Fédération EIL n'accepterait aucune remise en cause de la loi de séparation des églises et de l'Etat de 1905, aucune atteinte à la dignité humaine, et au-delà, à la paix citoyenne, sociale, économique, fondements mêmes de la République

Propos recueillis par Pierre Cassen